

LETTRE D'ACTUALITÉS DÉVELOPPEMENT DURABLE Brésil

Une publication du SER de Brasília
N° 82 – Semaines du 11 novembre au 13 décembre 2024

Sommaire

Focus | Le Président Lula ratifie la loi de création d'un marché carbone réglementé

Amazonie & Biomes

- Les **'rivières volantes'** issues des terres indigènes d'Amazonie contribuent aux pluies dans **80 % des zones agricoles** du Brésil
- Petrobras et la BNDES annoncent un **co-investissement** pour financer des projets de **restauration écologique en Amazonie légale**

Eau, Assainissement, Déchets

- Près de **30% des municipalités brésiliennes** ont transféré leurs services d'eau et d'assainissement **au secteur privé**

Energie

- L'Aneel approuve **13 projets de production d'hydrogène vert** au Brésil

Environnement & Climat

- Le Brésil présente son **objectif de réduction des gaz à effet de serre** pour 2035 en marge de la **COP29**
- La BNDES signe un **prêt de 1,2 Md BRL** auprès de **l'Agence Française de Développement** pour des projets au Brésil

Infrastructures & Transports

- La prévision du **volume d'investissements privés** dans les infrastructures est **revue à la hausse**

Suivi des alertes de déforestation

FOCUS

Le Président Lula ratifie la loi de création d'un marché carbone réglementé

Le Brésil concrétise son engagement à se doter d'un marché carbone réglementé

En lien avec les engagements pris par le Brésil lors de la ratification de l'Accord de Paris en septembre 2016, **l'adoption d'un marché carbone réglementé constitue une priorité pour le gouvernement Lula III**, qui l'a intégrée à son Plan de transformation écologique.

Remplaçant les précédents projets de loi à l'examen depuis 2015, le projet de loi 182/24 portant sur **la création d'un marché réglementé du carbone et la mise en place du Système brésilien d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SBCE)** a été approuvé par le Sénat le 13 novembre 2024 et par la Chambre des députés le 19 novembre 2024 en 2^{ème} lecture après plusieurs mois de discussions. Le texte **a été ratifié** par le Président Lula et publié au Journal officiel de l'Union le 12 décembre 2024.

Le Brésil dispose d'un marché carbone volontaire et non contraignant depuis le début des années 2000 grâce auquel les entreprises et particuliers qui le souhaitent peuvent acheter des crédits carbone¹ afin de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Depuis son introduction en 2002, le marché volontaire aurait d'ores et déjà permis de financer plus de 260 projets de séquestration carbone, principalement dans les secteurs de la conservation et reforestation, des énergies renouvelables, et de la gestion des déchets pour un total de **102,8 M tonnes de CO₂ séquestrées** fin 2023.

Les entreprises émettant plus de 25 000 t. CO₂ eq./an devront réduire ou compenser leurs émissions excédantes

Le nouveau **Système Brésilien d'Echange de Quotas d'Emission (SBCE)** se base sur le principe **d'un système d'échange de quotas d'émission (SEQE, ou Emission Trading System (ETS))** inspiré par le modèle européen. Ce système consiste à attribuer aux entreprises dont les activités sont fortement émettrices **des quotas d'émissions carbone, et à fixer des limites maximales - ou plafonds - d'émissions** (en t. CO₂ eq.)² **à ne pas dépasser sur des périodes définies**, sous peine de sanctions allant jusqu'à **3%** de leur chiffre d'affaires, et 4% en cas de récidive.

Il est prévu que les obligations de réduction ou compensation d'émissions concernent uniquement les entreprises dont les activités émettent plus de 25 000 t. CO₂ eq./an (soit environ 4 000 entreprises au Brésil). Ces entreprises devront fournir un rapport périodique attestant du respect de leurs obligations carbone et réduire ou compenser leurs émissions excédant la limite via les nouveaux mécanismes de marché introduits par la loi. Le texte **ne précise cependant pas quels secteurs industriels seront concernés** par ces obligations et se borne à **fixer un seuil d'émission minimal de 25 000 t. CO₂ eq./an** pour faire partie des entreprises

¹ Un **crédit carbone** représente la réduction d'une tonne de dioxyde de carbone (CO₂) par un projet de réduction ou de séquestration des émissions carbone, tels qu'un projet de reforestation, de génération d'énergie renouvelable, ou d'accroissement de l'efficacité énergétique d'installations ou opérations.

² La tonne équivalente CO₂ (t. CO₂ eq) est un indice créé par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat) afin de de comparer les impacts que les gaz à effet de serre (GES) ont sur l'environnement en simplifiant cette comparaison grâce à un indice qui permet d'établir une comptabilité carbone unique.

concernées. Les entreprises émettant **moins de 25 000 mais plus de 10 000 t. CO₂ eq./an n'auront pas d'obligation de réduction de leurs émissions** mais devront soumettre un plan de suivi et de réduction de leurs émissions de CO₂ au futur organisme gestionnaire du SBCE.

Un marché réglementé qui s'appuie sur deux nouveaux instruments d'échange

Les entreprises dont les émissions excèdent les quotas attribués pourront s'acquitter de leurs obligations en achetant des crédits carbone grâce à **un nouveau marché réglementé qui introduit deux nouveaux instruments** : (i) **les Crédits de Bonification d'Émissions (CBE)**, représentent une autorisation d'émettre jusqu'à une tonne de dioxyde de carbone, et (ii) **les Certificats de Réduction ou d'Élimination Vérifiée des Émissions (CRVE)**, qui représentent une tonne de CO₂ éliminée par des activités de séquestration.

Les entreprises soumises à des plafonds d'émissions pourront acheter ces instruments auprès d'acteurs disposant de « **surplus** » d'émissions à savoir : (i) **le gouvernement (via les enchères de CBE)** ; (ii) **d'autres entités réglementées (via les CRVE ou CBE)** ; et (iii) **d'autres acteurs présents sur le marché volontaire des crédits carbone**. Pour chaque période, le gouvernement fédéral établira, à travers **le Plan national d'allocation**, la limite maximale d'émissions et la distribution des CBE entre les acteurs, en fonction de leur secteur et de leur taille. Le plan définira également le **pourcentage maximal de CRVE et de crédits carbone** pouvant être utilisés pour atteindre les objectifs d'émissions de GES.

Si le texte ne précise pas quels secteurs industriels sont concernés par les quotas obligatoires, il est attendu que le **secteur agricole primaire soit exclu du marché réglementé**, en raison des nombreuses incertitudes subsistant dans la méthodologie d'estimation des inventaires d'émissions du secteur. Néanmoins, le secteur agricole pourra **émettre des crédits carbone** sur le marché volontaire par la protection de réserves légales et zones de protection permanentes.

Une mise en place progressive du SCBE d'ici à 2030

Le marché réglementé du carbone sera mis en place en cinq phases. La première phase, d'une durée de 12 mois renouvelable une fois, sera dédiée à la publication des règles de fonctionnement du marché. Lors de la seconde phase, les **entreprises concernées par les quotas d'émissions disposeront d'une année pour mettre en place des instruments de mesure de leurs émissions**. Lors de la troisième phase, d'une durée de deux ans, les opérateurs devront soumettre un plan de suivi ainsi qu'un rapport sur leurs émissions et réductions de gaz à effet de serre à l'autorité de supervision. La quatrième phase consistera en l'entrée en vigueur du premier **Plan National d'Allocation**, avec une distribution gratuite des quotas d'émission (CBE) et la mise en place du marché des actifs (négociation en bourse des quotas d'émission et des certificats de réduction des gaz). La cinquième et dernière phase aboutira à la mise en œuvre complète du SBCE, prévue pour 2030 ou 2031.

La supervision du marché sera assurée par un organisme de gestion³ du SBCE, chargé du contrôle des émissions des entreprises et du respect des obligations, **et par la Comissão de Valores Mobiliários (CVM)**⁴ chargé de la supervision des instruments d'échange et de l'application des sanctions. Le mode de gouvernance de ces nouveaux organismes reste à définir par des lois complémentaires adoptées lors de la 1^{ère} phase de mise en œuvre du dispositif.

Retrouvez cette actualité dans les [Brèves économiques](#) du SER de Brasília.

³ Sa création ainsi que les modalités de son fonctionnement seront définies au cours de la première phase de mise en œuvre du marché carbone.

⁴ L'équivalent brésilien de l'Autorité des marchés financiers (AMF), créé en 1976.

Amazonie & Biomes

Les 'rivières volantes' issues des terres indigènes d'Amazonie contribuent aux pluies dans 80 % des zones agricoles du Brésil

Dans un contexte de discussions sur la démarcation des terres indigènes au niveau de la Cour suprême fédérale⁵, une note technique d'un groupe de recherche en écologie tropicale de l'Institut Serrapilheira⁶ souligne que **80 % des zones agricoles et d'élevage** au Brésil dépendent à des degrés divers des **pluies générées par les « rivières volantes »** provenant des forêts situées dans les terres indigènes (TI) de l'Amazonie légale.⁷ L'expression « rivières volantes » désigne les corridors d'humidité produits par les arbres, qui libèrent dans l'atmosphère de grandes quantités de vapeur d'eau (phénomène dit « d'évapotranspiration »), générant ainsi des précipitations qui irriguent les terres agricoles.

La note met en évidence pour la première fois, la contribution des forêts situées dans les TI d'Amazonie légale aux phénomènes de pluie qui irriguent les terres agricoles brésiliennes. La note, qui met en évidence la contribution des forêts situées dans les TI d'Amazonie légale, affirme que les pluies issues des TI **irriguent 19 États brésiliens**, couvrant des écosystèmes tels que le Cerrado, le Pantanal, la Pampa et la Mata Atlântica. Parmi eux, **9 États représentant 57 % des revenus de l'agro-industrie** (338 Md BRL soit 52,7 Md EUR) ont une dépendance importante à ces pluies (plus de 9% des pluies en dépendent). **L'État du Paraná** est présenté comme le plus dépendant avec **24,6%** de ses précipitations annuelles issues de ces zones forestières, suivi par l'Acre et le Mato Grosso do Sul (**24,4%** et **21,5%** respectivement). Dans certaines régions de ces États, **jusqu'à un tiers des pluies** proviennent des TI d'Amazonie légale.

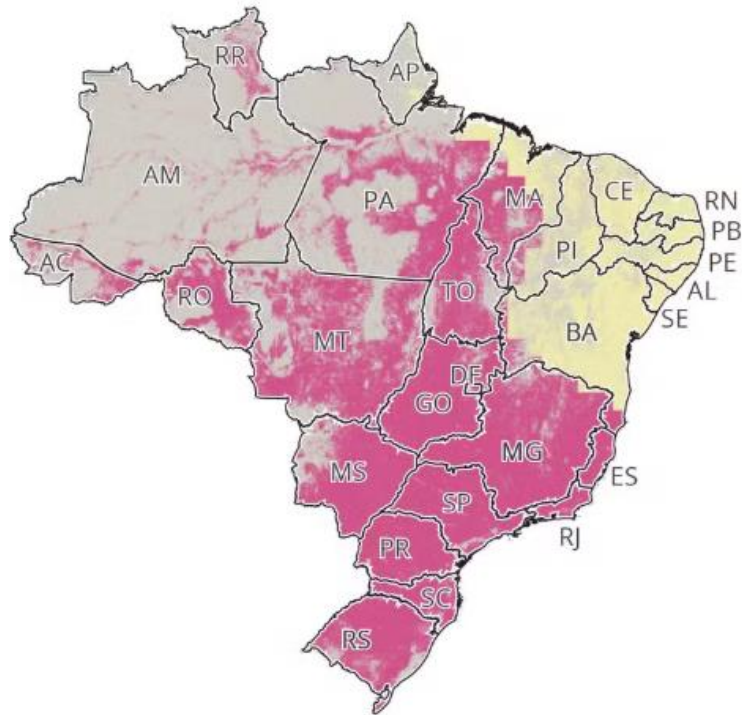
L'étude met en avant la dépendance du système agricole brésilien vis-à-vis des forêts situées en territoires indigènes, dans un contexte où la diminution des précipitations menace déjà la production agricole : les zones agricoles non irriguées enregistrent **un déficit hydrique annuel moyen de 37 %** entre 2013 et 2017 selon les statistiques de l'Agence nationale des eaux et de l'assainissement de base (ANA) et de l'Institut brésilien de géographie et de statistique (IBGE). Alors que le secteur agroalimentaire devrait représenter **21,8 % du PIB national en 2024** (Confédération Nationale de l'Agriculture du Brésil, 2024), ces chercheurs appellent à **une meilleure protection et démarcation des TI**, dont les services écosystémiques rendus contribuent à garantir la sécurité hydrique, alimentaire et économique du pays (Articles [ici](#) et [ici](#)).

⁵ La Cour suprême fédérale (STF) a entamé le 23 octobre 2024 des discussions sur l'article 4 de la Loi du *Marco Temporal*, qui établit les critères définissant les terres traditionnellement occupées par les peuples autochtones. La thèse du Marco Temporal stipule que les peuples autochtones auraient le droit d'occuper uniquement les terres qu'ils occupaient ou revendiquaient à la date de la promulgation de la Constitution de 1988.

⁶ Créé en 2017, l'Institut Serrapilheira est une institution privée à but non lucratif dédiée à la promotion et à la vulgarisation de la recherche scientifique au Brésil. Ses ressources proviennent d'un fond de dotation abondé, entre autres par un don de 600 M BRL du couple João Moreira Salles et Branca Vianna.

⁷ Les terres indigènes (TI) occupent environ 23 % de l'Amazonie légale, regroupent plus de 450 territoires et abritent environ 403 600 personnes. Sur les 4,4 M d'hectares déboisés dans le biome amazonien entre 2019 et 2023, seulement 3 % (130 200 hectares) se trouvaient à l'intérieur des TI.

Annexe: En rose, surfaces agricoles présentant pour leur régime hydrique un degré de dépendance aux forêts situées dans des terres indigènes d'Amazonie légale (en jaune, surfaces agricoles qui ne sont pas influencées à cet égard)



Petrobras et la BNDES annoncent un co-investissement pour financer des projets de restauration écologique en Amazonie légale

Un accord de partenariat pour la **restauration écologique et la génération d'emplois** en Amazonie légale⁸ a été signé mercredi 13 novembre par la présidente de Petrobras, Magda Chambriard, et le président de la Banque Nationale de Développement Economique et Social (BNDES), Aloizio Mercadante. Le protocole d'intention prévoit l'investissement de **100 M BRL (15,6 M EUR)** au cours des cinq prochaines années, dont **50 M BRL (7,8 M EUR)** issus du Fonds pour l'Amazonie, géré par la BNDES. Les fonds sont destinés à soutenir des initiatives de conservation et restauration de végétation native par le biais d'appels à projets. L'objectif annoncé est de restaurer environ **15 000 hectares** de végétation native dans les États d'Amazonas, Acre, Rondônia, Mato Grosso, Tocantins, Pará et Maranhão, où se situe « l'Arc de déforestation »⁹, que le gouvernement fédéral cherche à transformer en « Arc de restauration ».

Ce co-investissement s'inscrit dans le cadre du programme **Restaura Amazônia** lancé par le Ministère de l'Environnement (MMA) en décembre 2023 pour atteindre l'objectif de **12 M d'hectares de végétation native restaurés d'ici 2030**. Le programme dispose de **450 M BRL (71,1 M EUR)** issus du Fonds Amazonie, auxquels s'ajouteront d'éventuelles ressources supplémentaires issues du secteur privé. (Article [ici](#))

⁸ La région Nord du Brésil, connue sous le nom « d'Amazonie légale » correspond aux 9 États fédérés suivants : Acre, Amapá, Amazonas, Maranhão, Mato Grosso, Pará, Rondônia, Roraima, Tocantins. La région recouvre trois biomes : tout le biome amazonien du Brésil, 37 % du biome du Cerrado, 40 % du biome du Pantanal.

⁹ La région où la frontière agricole progresse vers la forêt et où l'on enregistre également les taux de déforestation les plus élevés de l'Amazonie. Elle couvre 500 000 km², s'étendant de l'est et du sud de l'État brésilien du Pará vers l'ouest, en passant par les États du Mato Grosso, de Rondônia et de l'Acre

Eau, Assainissement, Déchets

Près de 30% des municipalités brésiliennes ont transféré leurs services d'eau et d'assainissement au secteur privé

En un peu plus de quatre ans, depuis l'adoption du cadre réglementaire sur l'assainissement (*Novo Marco Legal do Saneamento Básico*) en juillet 2020, la participation du secteur privé dans le secteur d'assainissement a augmenté de 24 points de pourcentage, avec **30% des municipalités brésiliennes** ayant recours au secteur privé pour leurs services d'eau et assainissement en 2024 contre **6% en 2020**. Le nouveau cadre réglementaire sur l'assainissement vise à **garantir que 99 % de la population ait accès à l'eau traitée** et que **90 % des eaux usées soient collectées d'ici 2033**. À cette fin, le texte prévoit plusieurs mesures dont la **régionalisation des services d'assainissement**. Les États fédérés ont été chargés de définir des blocs régionaux, par regroupement de municipalités, au sein desquels les services pourraient être assurés par un unique opérateur. Le **nouveau cadre réglementaire prescrit la généralisation d'un processus concurrentiel pour les mises en concession des infrastructures et services**, si les municipalités ne souhaitent pas les opérer elles-mêmes, ouvrant ainsi le marché au secteur privé en espérant attirer davantage d'investissements.

En quatre ans, **54 enchères de concessions** ont été organisées dans **20 États**, impliquant **1 648 municipalités** et mobilisant des investissements à hauteur de **160,6 Md BRL (25,2 Md EUR)**. 23 nouveaux appels d'offres sont prévus pour 2025, avec des investissements estimés à **72,4 Md BRL (11,4 Md EUR)**.

Malgré l'augmentation du volume des investissements, passés **de 80 BRL à 111 BRL** (12,5 à 17,5 EUR) **par habitant en moyenne**, l'Institut Trata Brasil¹⁰ estime qu'au rythme actuel, les objectifs d'universalisation fixés par le cadre réglementaire ne seront **atteints qu'en 2070**. Pour respecter l'échéance d'universalisation d'ici 2033, les investissements **devraient atteindre 230 BRL (36 EUR)** par habitant, soit plus du double. Enfin, l'Institut déplore que les luttes d'influence entre mairies et gouvernements d'États fédérés freinent l'intégration de l'ensemble des municipalités, en particulier des plus petites, dans les groupements d'enchères ouvertes au secteur privé. (Article [ici](#)).

Energie

L'Aneel approuve 13 projets de production d'hydrogène vert au Brésil

L'Agence Nationale de l'Énergie Électrique (Aneel) a récemment approuvé **13 projets de production d'hydrogène vert** sur le territoire brésilien, suite au premier appel à projet de l'Aneel pour développer les capacités de production d'hydrogène du pays. Les 13 projets retenus représentent un investissement total de près **d'1,5 Md BRL** (240 M EUR), dont **1,1 Md** (170 M EUR, soit 70%) provient du Programme de Recherche, Développement et Innovation (PDI) de l'ANEEL, financé par des

¹⁰ L'Institut Trata Brasil est une Organisation de la Société Civile d'Intérêt Public, composée d'entreprises actives dans le domaine de l'assainissement de base et de la protection des ressources en eau au Brésil. Actif depuis 2007, il œuvre pour l'information du grand public et plaide pour la généralisation des services d'assainissement de base.

contributions mensuelles des entreprises du secteur à hauteur de **0,4 % de leurs revenus opérationnels**.

Petrobras est à l'initiative du projet au CAPEX le plus élevé, avec un projet d'usine pilote intégrée à une raffinerie à Rio de Janeiro représentant un investissement de **497 M BRL (78 M EUR)**, dont **259 M (40,6 M EUR)** de contribution directe de l'entreprise. **Neoenergia**, holding du groupe espagnol **Iberdrola**, développera quatre usines pilotes situées dans les Etats de Bahia, São Paulo et Pernambuco, pour un investissement cumulé atteignant **569,4 M BRL (89,3 M EUR)**. **China Three Gorges (CTG Brasil)**, entreprise chinoise, a obtenu trois projets pour un investissement de **102,7 M BRL (16,1 M EUR)**, dédiés à la création d'usines dans le Mato Grosso do Sul et à Pernambuco. L'entreprise brésilienne **Eneva** investira **64,9 M BRL (10,2 M EUR)** pour deux projets de décarbonisation de l'industrie alimentaire et la production pour usages multiples dans les Etats du Ceará et de São Paulo.

Les trois autres projets approuvés sont portés par la **Cemig** (Compagnie Electrique de Minas Gerais), **Eletronorte** (Centrales Electriques du Nord du Brésil) et **Furnas**. Ces derniers se concentrent sur la production d'acier et le soutien à la décarbonisation des activités sidérurgiques, pour un montant d'investissement total de **252 M BRL (39,5 M EUR)**. (Article [ici](#))

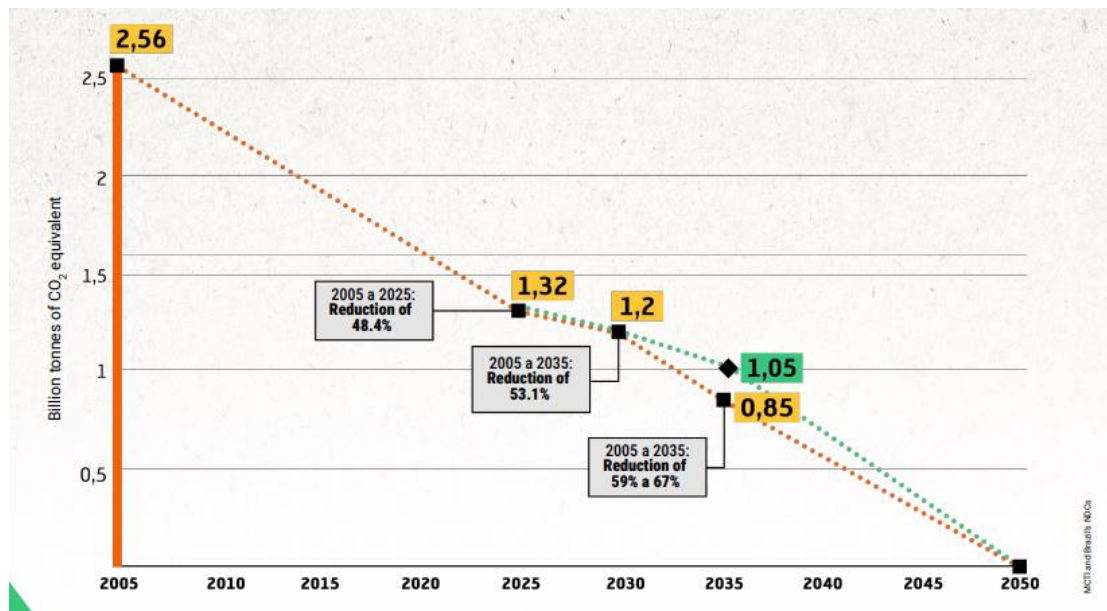
Environnement & Climat

Le Brésil présente son objectif de réduction des gaz à effet de serre pour 2035 en marge de la COP29

Le vice-président Geraldo Alckmin, chef de la délégation brésilienne à la 29^e Conférence des Parties (COP29) de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) à Bakou, y a officiellement présenté le nouvel objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Brésil pour 2035, fixé à hauteur de **59% à 67% de réduction des émissions nettes de GES** par rapport aux émissions de 2005. La fourchette annoncée représente une réduction de **850 millions à 1,05 milliard de t. CO₂ eq** à atteindre dans les 10 prochaines années. Cet objectif constitue la Contribution déterminée au niveau national (CDN) du Brésil conformément à l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1.5°C fixé par les Accords de Paris de 2015.¹¹ La CDN brésilienne était particulièrement attendue en raison du signal qu'elle constitue sur le **niveau d'ambition de la prochaine Conférence des Parties (COP30)** organisée par le Brésil à Belém. La nouvelle CDN brésilienne accroît l'ambition du Brésil à une réduction de l'ordre de **13 à 29 % entre 2030 et 2035**, contre une réduction de 9% pour la période 2025 à 2030.

Le nouvel engagement climatique pris par le Brésil met l'accent, entre autres, sur (i) la **sortie progressive des combustibles fossiles**, sans pour autant préciser les mesures et étapes envisagées, (ii) **l'élimination de la déforestation** et la restauration de la végétation native, et pour la première fois, (iii) **l'adaptation au changement climatique** et (iv) **l'inclusion des zones marines et côtières** qui représentent 40% du territoire brésilien. Si l'inclusion de ces engagements a été saluée par les organisations issues de la société civile, celles-ci déplorent l'incertitude générée par l'adoption d'un objectif sous forme de fourchette, craignant que le Brésil ne s'en tienne à la borne la plus basse (59% de réduction), qui se situe en deçà des **60% de réduction** recommandés par l'inventaire des émissions mondiales conduit lors de la COP28. (Article [ici](#)).

¹¹ Les contributions déterminées au niveau national (CDN) sont soumises tous les cinq ans au secrétariat de la CCNUCC. Afin d'accroître l'ambition au fil du temps, l'Accord de Paris stipule que les CDN successives représentent une progression par rapport aux précédentes CDN et reflètent l'ambition la plus élevée possible de chaque pays.



La BNDES signe un prêt de 1,2 Md BRL auprès de l'Agence Française de Développement pour des projets au Brésil

La Banque Nationale de Développement Economique et Social (BNDES) a signé, mardi 19 novembre, un prêt de **1,2 Md BRL (200 M EUR)** auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) lors du Sommet du G20 à Rio de Janeiro. Les fonds seront alloués à des projets dans les domaines de **l'assainissement, du développement urbain et des énergies renouvelables**, principalement en **Amazonie Légale** et dans le **Nord-Est** du Brésil. La signature du prêt s'est déroulée en présence d'Antoine Armand, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et Dominique Hautbergue, Directeur de l'AFD Brésil Côte Sud, côté français, et d'Aloizio Mercadante, président de la BNDES, et Nelson Barbosa, Directeur de la Planification et des Relations institutionnelles de la BNDES, côté brésilien. M. Mercadante a souligné que cet accord marque **le retour d'un partenariat stratégique entre la BNDES et l'AFD**, visant à promouvoir des investissements dans des domaines essentiels pour le Brésil tels que l'assainissement de base et le développement urbain, en particulier dans les régions les plus défavorisées. Ce financement s'inscrit dans le nouveau plan d'action du partenariat stratégique France – Brésil endossé durant la visite d'État du Président Emmanuel Macron au Brésil en mars 2024. Il contribuera à **l'objectif de mobilisation d'1 Md d'EUR d'investissements publics et privés** pour soutenir le développement durable au Brésil au cours des quatre prochaines années.

En marge du Sommet du G20, la BNDES a également signé son premier contrat avec la Banque de Développement de l'Amérique Latine et des Caraïbes (CAF), pour l'ouverture d'une ligne de crédit de 2,7 Md BRL (420 M EUR). Ces fonds financeront (i) des projets de production de biens manufacturés tels que l'acier et le papier, (ii) des projets d'hydrogène vert, (iii) des projets d'infrastructures nécessaires au développement industriel -chemins de fer, autoroutes- et (iv) la création d'un portefeuille vert axé sur les énergies renouvelables, l'agriculture durable et les infrastructures, et le soutien aux petites et moyennes entreprises. (Articles [ici](#) et [ici](#)).

Infrastructures & Transports

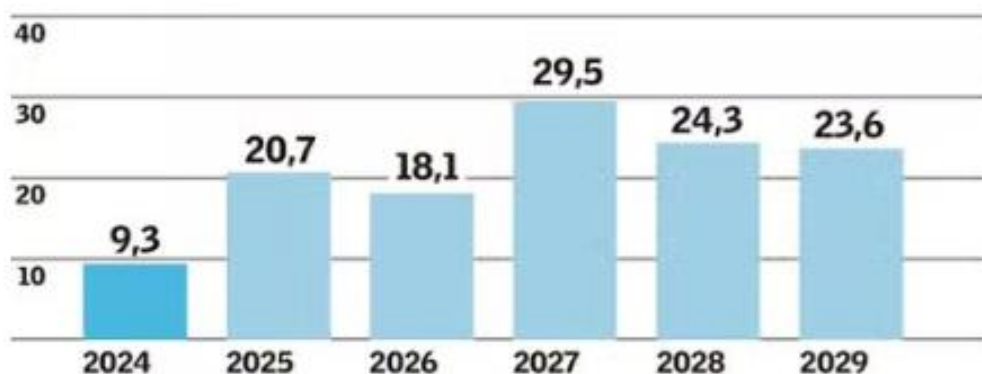
La prévision du volume d'investissements privés dans les infrastructures est revue à la hausse

Les investissements privés dans les infrastructures au Brésil devraient atteindre **372,3 Md BRL (58,5 Md EUR)** entre **2025 et 2029**, en **augmentation de 63,4 %** par rapport à la précédente prévision de l'Association Brésilienne des Infrastructures et Industries de Base (Abdib) pour la période 2024-2028. Cette croissance est principalement imputée à l'augmentation du nombre de **concessions** dans des secteurs tels que le **transport**, l'**assainissement** et l'**infrastructure sociale**. La **privatisation de Sabesp** en juillet a ajouté **66 Md BRL (10,37 Md EUR)** à la projection globale. L'Abdib a identifié 495 initiatives qui représentent un potentiel d'investissement de **750,5 Md BRL (116,7 Md EUR)** d'ici à 2029.

Parmi elles, plusieurs investissements majeurs sont attendus dans le secteur des **autoroutes (288,6 Md BRL, soit 45,3 Md EUR)**, les **chemins de fer (168,9 Md BRL, soit 26,5 Md EUR)** et l'**assainissement (112 Md BRL, soit 17,6 Md EUR)**. Le secteur des **autoroutes** connaît une forte augmentation du nombre d'appels d'offres, tandis que de nombreuses concessions de **chemins de fer** sont en cours de renouvellement et renégociation. L'Abdib déplore cependant que l'octroi de **permis environnementaux** reste un goulot d'étranglement important, dès lors que l'Ibama¹³, agence en charge de leur délivrance, est confrontée à une pénurie de main-d'œuvre.

Si les investissements publics dans les infrastructures ont augmenté, la majorité (76 %) provient du secteur privé, qui devrait atteindre un niveau d'investissement record cette année (+ 15,3% par rapport à 2023). (Article [ici](#)).

Annexe : Projection du volume d'investissements privés par année pour la période 2025 – 2029 (en Md BRL)¹⁴



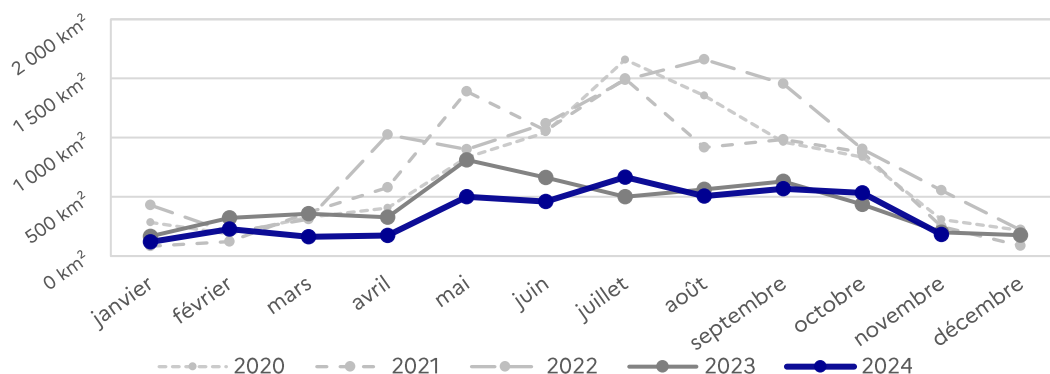
¹³ Institut Brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables (Ibama)

¹⁴ Association Brésilienne d'Infrastructure et d'Industries de base (Abdib)

Suivi des alertes de déforestation

Amazonie légale

Biomes de l'Amazônia (100%), du Pantanal (40%) et du Cerrado (37%)



2024

Période du 1^{er} janvier
au 6 décembre

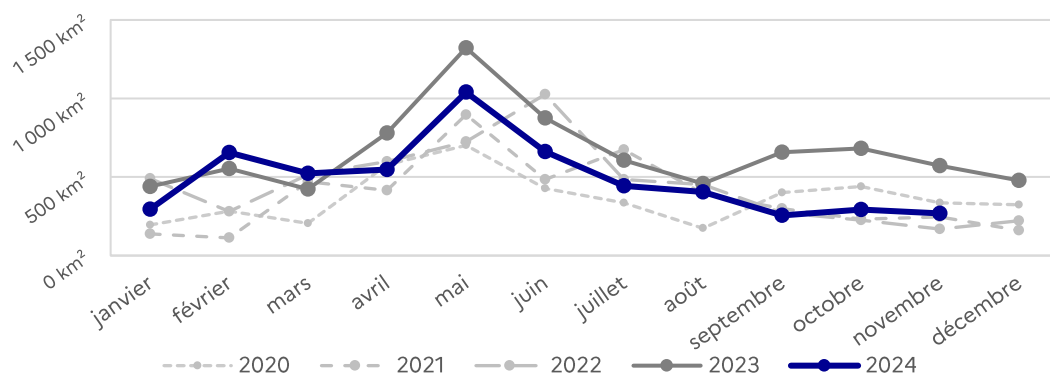
4 125 km²

-17% Par rapport à 2023

Source : Institut National de Recherche Spatiale (INPE)

Cerrado

Biome du Cerrado (100%)



2024

Période du 1^{er} janvier
au 6 décembre

5 515 km²

-27% Par rapport à 2023

Source : Institut National de Recherche Spatiale (INPE)

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Philippe GASSMANN, Chef du Service économique régional de Brasília
Rédaction : Nathalie LE PENNEC, Antoine THONG VANH

Abonnez-vous : nathalie.lepennec@dgtresor.gouv.fr